688 Note d'application historique (R)

Premier indicateur

Non défini
␣ Non défini

Second indicateur

Non défini
␣ Non défini

Codes de sous-zones

‡a Note d'application historique (NR)
‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡6 Liaison (NR)
‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme de l'information qui renseigne sur les changements relatifs à l'application d'une vedette 1XX. La zone peut contenir de l'information historique telle le moment où un terme de nom commun ou de nom géographique devient valide pour l'accès sujet, les formes antérieures de la vedette et la période de temps pendant laquelle chaque forme antérieure a été valide.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

■ CODES DE SOUS-ZONES

‡a – Note d'application historique

La sous-zone ‡a contient une note d'application historique.

008/11 a *[code indiquant LCSH]*
150 ␣␣‡aChild abuse
450 ␣␣‡wnnen‡aCruelty to children
688 ␣␣‡aétabli 1975; antérieurement: Cruelty to children [1952-1965]

‡5 – Institution à laquelle s'applique la zone
‡6 – Liaison
‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence
Voir la description de ces sous-zones à l'Annexe A.

CONVENTION D'ENTRÉE DES DONNÉES

Ponctuation et espacement

La ponctuation et l'espacement sont une question de jugement.

[Page blanche]